

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 10 MARS 2015, À 17 H, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Présents

Béatriz Mediavilla	Sylvain Blais, directeur général
Anne Gauthier	Éric Aubin, directeur des études
Frédérique Godefroid	Yves Bédard
Josée Plouffe	Denis Moffet
Isabelle Breton	André Rouleau
Sylvie Caza	Denis Audet

Absents

Marcel H. Jolicoeur, président	Joanne Boissonneault
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Arnaud Allen-Mercier
Klaude Hallé	Robert Cloutier
Annette Drouin-Morin	Claude Bélanger
Roxanne Labbé	

Observateurs

Claude Arcand	Secrétaire général
Louis Perreault	Directeur des services administratifs

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

En l'absence du président et de la vice-présidente, le secrétaire général propose aux membres de nommer Béatriz Mediavilla à titre de présidente d'assemblée compte tenu du fait qu'elle siège aussi au comité exécutif.

Sur une proposition d'André Rouleau, appuyée par Isabelle Breton, il est unanimement résolu de nommer Béatriz Mediavilla à titre de présidente d'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Anne Gauthier, appuyée par Yves Bédard, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. AVIS DE MOTION - PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 2 A-B

Le directeur des études, à l'invitation de la présidente, présente le contexte et les modifications proposées au Règlement n° 2 A-B. Les modifications font l'objet d'une consultation auprès de la Commission des études et de l'association étudiante.

CA-2889

Denis Moffet donne avis de motion que des modifications seront soumises à l'occasion de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial (n° 2-A) de même qu'au Règlement sur les droits de toute autre nature (n° 2-B). Ces modifications portent principalement sur l'augmentation des tarifs prévus aux droits d'inscription et aux droits exigibles de même que sur la portée de l'application dudit Règlement.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17 h 14 sur une proposition d'Anne Gauthier.

Présidente d'assemblée,

Secrétaire général,

Béatriz Mediavilla

Claude Arcand